

# UNVANIEZH AR GELENNERIEI BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn, 56 000 Gwened

LE BRETON A L'I.U.F.M.

DE BRETAGNE

(Annexe au dossier de Mars 1990)

---

RECRUTEMENT

FORMATION

NOMINATION

Les propositions d'U.G.B.



Novembre 1990.

## LES BESOINS A SATISFAIRE

Notre dossier de mars 1990 développait déjà le bien-fondé de ces besoins .  
Nous n'y ajouterons ici que les pages 2 et 3 du n° 3 du bulletin de  
l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement du Breton ( APEEB ) .  
On y trouvera la confirmation du développement de l'enseignement du/en  
breton que nous évoquions déjà l'an dernier . ( cf annexe ) .

Les besoins en formations d'enseignants bretonnants sont donc actuellement  
importants et divers :

### A.1 Instituteurs ( Professeurs des Ecoles dès septembre 1991 )

#### A.1.1. Instituteurs des classes bilingues

C'est la catégorie qui constitue actuellement le fer de lance de  
l'enseignement en breton dans l'Education Nationale ( 21 postes en 1990, 16  
en 1989, soit une progression proche de 31% en un an ) . Et déjà les  
perspectives 1991 laissent entrevoir une progression au moins comparable à  
celle de l'année en cours .

Aux classes bilingues de l'Education Nationale, il faut ajouter les  
classes Diwan ( 800 élèves - 41 postes  $\frac{1}{2}$  sous contrat avec l'Education  
Nationale ) qui annoncent une progression pouvant justifier 20 nouveaux  
postes chaque année sur l'ensemble des cinq départements .

Mais le personnel qualifié manque, au point que l'Association  
"Dremwel" ( Parents des écoles publiques, privées et Diwan pour  
l'enseignement du breton dans le Mor-Bihan ) vient de solliciter du Conseil  
Général la prise en charge de la formation de 10 maîtres pendant six mois  
( à compter de février 1991 ) par l'organisme de formation "Stumdi" .

#### A.1.2. Maîtres-animateurs et Conseillers pédagogiques de breton .

Le bilan que nous faisons en 1989 de l'application de cette  
circulaire Savary (de juin 1982) nous amenait à la conclusion suivante :  
les classes bilingues sont les buttes témoins de l'application de cette  
circulaire, éparses dans un désert de l'enseignement du breton .

Le parti de la diffusion qu'évoquait cette circulaire, et celle de  
décembre 1983, c'est-à-dire de l'initiation de la langue et de la culture  
bretonnes d'une grande majorité d'enfants n'a pas été respecté, et ce pour  
cette simple raison que les maîtres chargés de la conduire dans leur classe  
n'ont pas été formés .

L'existence de maîtres-animateurs itinérants, conçue initialement  
comme transitoire sur une période de 3 ans, reste donc nécessaire . Elle se  
justifie au niveau d'un poste par circonscription d'inspection de  
Basse-Bretagne, au minimum .

#### A.1.3. Instituteurs Titulaires-Remplaçants bilingues ( ITR-ZIL )

Le développement actuel des classes et des filières bilingues  
(notamment à Lannion, Rostrenen, Rennes) nécessite que soit mis en place  
des moyens de remplacement des maîtres (stages - congés maladie et  
maternité) adaptés à la spécificité de ces classes .

Dès la rentrée 1991 nous réclamons ainsi, dans le département des Côtes d'Armor, la création de deux postes de ZIL bilingues rattachés respectivement aux sections bilingues de Rostrenen et Lannion, et exclusivement employés dans le cadre de l'enseignement du/en breton :

- Remplacement de maîtres bilingues absents .
- Décharge des futurs maîtres formateurs bilingues .
- Intervention dans les classes du secteur en complément du Maître-animateur, pour aider les maîtres dans leur travail d'initiation .

## A.2 Professeurs des Collèges et des Lycées .

### A.2.1. Professeurs certifiés de breton

Le CAPES "de breton" a été créé en 1986, mais depuis cette date le nombre de postes ne cesse de décroître : 5 en 1986, 3 en 1987, 1 en 1988, 1 en 1989, 1 en 1990... soit 11 postes en 5 ans .

Or les besoins ne cessent de s'accroître dans les collèges et les lycées, notamment avec l'arrivée en collège des élèves des sections bilingues : depuis 1987 à Quimper, 1988 à Rennes, 1989 à Lannion et 1990 à Pontivy .

De même, les besoins en formation des futurs instituteurs bilingues justifient la création de postes de certifiés de breton dans les lycées et les anciennes Ecoles Normales .

Enfin, malgré une enquête menée par l'APEEB en mars 1990 dans la moitié des collèges et des lycées de Loire-Atlantique, et révélant plus de 500 demandes, aucun poste de certifié de breton n'a été affecté dans ce département .

Par ailleurs ce CAPES bivalent accorde une part trop importante (30%) à l'option obligatoire de français, anglais, histoire-géographie, mathématiques, pouvant avantager les spécialistes dans ces matières, sur les candidats les plus chevronnés dans le domaine des études bretonnes et celtiques .

Or, l'arrivée en lycée (1990 à Quimper, 1991 à Rennes, 1992 à Lannion) des élèves des sections bilingues ainsi que la formation des maîtres bilingues exige un haut niveau de connaissance de la langue et de la littérature bretonnes qui exclut que la part d'une option puisse atteindre une telle importance .

C'est pourquoi nous demandons :

- 1) La création d'un CAPES de breton, en remplacement de l'actuel CAPES K (langue régionale) ... à l'image du CAPES de corse (créé en 1990 : 7 postes; 11 postes annoncés en 1991) .
- 2) La mise en place au concours externe de 5 postes par session et de 2 postes au concours interne .
- 3) La décentralisation des épreuves orales du CAPES de breton et leur organisation en Bretagne, ne serait-ce que par mesure d'économie : tous les professeurs et tous les étudiants se déplaçant inutilement chaque année de Bretagne à Paris .

*1 de ces professeurs*

### A.2.2. Professeurs des Collèges et Certifiés non spécialistes de breton

Le développement des sections bilingues dans les collèges et les lycées nécessite que les professeurs spécialistes en histoire-géographie, en biologie, en mathématiques, en technologie, en arts plastiques, en musique ou en sport puissent enseigner leur spécialité en breton .

Il est inconcevable que l'on continue de confier cet enseignement à des non-spécialistes pour la seule raison qu'ils sont eux bretonnants et qu'on ne trouverait pas de spécialistes bretonnants ( alors qu'on pouvait prévoir le besoin en formation depuis 1982... ) .

Il est donc plus qu'urgent de répondre à ces besoins tant au niveau de la formation continue (stages longs de 3, 6, 10 mois) que de la formation initiale (UV de breton intégrées au DEUG et licence - option breton aux différents CAPES - formation spécifique à l'I.U.F.M.) .

### A.2.3. Professeurs des collèges (spécialistes en breton, non-certifiés)

Il s'agit de professeurs actuellement titulaires de la licence de breton et des futurs professeurs des collèges titulaires d'une maîtrise de breton .

Le développement de la demande d'un enseignement de breton dans les collèges et les lycées (option, LVII, LVIII) doit se traduire par l'augmentation des heures d'enseignement de breton confiées à ces professeurs .

Il est en tout cas inadmissible que le Rectorat se décharge de tout contrôle dans cet enseignement en donnant le feu vert aux chefs d'établissement pour embaucher le premier venu, diplômé ou non .

## LES MOYENS EXISTANTS

Dans la perspective de la mise en place d'une formation initiale et continue cohérente et planifiée des enseignants de/en breton, on peut d'ores et déjà comptabiliser un certain nombre de ressources existantes :

- Les sections de Celtique de l'Université, en particulier celle de RENNES II qui a préparé au CAPES la totalité des actuels lauréats de ce concours \_ qui est à l'initiative de la création du DEUG et de la licence de breton \_ et qui dispense dans le cadre du DEUG un enseignement orienté vers la pratique pédagogique (UV Vocabulaire et Pédagogie en DEUG I; Histoire et Géographie de la Bretagne en DEUG II \_ Pédagogie de l'enseignement de l'histoire-géographie \_).
- Le centre de formation Stumdi (B.P. 22 \_ 29214 Lannilis) .
- Les professeurs certifiés de breton, en particulier ceux déjà affectés à la formation des maîtres, comme à l'Ecole Normale de Quimper .
- Les maîtres bilingues titulaires du CAFIMF et les conseillers pédagogiques de breton .
- Le Centre d'Etude et de Documentation sur l'Enseignement attaché au CDDP de Saint-Brieuc et qui a d'ores et déjà constitué un fond breton précieux .
- Le centre de recherche "Bretagne et Pays Celtiques" de l'Université de RENNES II .
- Le "Centre de Recherche Breton et Celtique" (CRBC) de Brest .
- Le SEFOCEPE : Service de Formation Continue et d'Education Permanente de l'Université de RENNES II (cours intensif de breton annuel en juillet \_ 48 heures sur 6 jours) .
- K.E.A.V. : Kamp Etrekeltiek Ar Vrezhonegerion : stage annuel de 15 jours tout en breton \_ 6 niveaux . (fin juillet)
- Skol Ober : organisme de cours par correspondance, créé en 1932, 5 niveaux de breton .

# RECRUTEMENT ET FORMATION à l'I.U.F.M. de BRETAGNE

## PRINCIPES GENERAUX

Il est nécessaire d'opérer plusieurs distinctions dans les propositions que nous avançons :

- Entre le premier et le second degré
- Entre la formation initiale et la formation continue
- Entre la mise en place d'une filière de formation initiale de spécialistes de l'enseignement du/en breton (maîtres bilingues futurs certifiés de breton) et la formation des autres enseignants en vue de l'initiation (écoles) et de l'enseignement de leur spécialité en breton (collèges et lycées) .

Mais nous affirmons d'emblée trois principes intangibles et communs à l'ensemble de notre revendication concernant la place du breton à l'I.U.F.M. :

- 1) Cet enseignement sera organisé soit en filière, soit en unités de formations obligatoires intégrées à la masse horaire globale de la formation :  
Il ne saurait être affublé une fois de plus d'un statut "optionnel" ou "facultatif" .
- 2) Nous sommes attachés à la dimension "régionale" de l'I.U.F.M., c'est-à-dire à sa capacité de répondre aux besoins en enseignants de la Bretagne (5 départements) ; à intégrer à sa mission de formation et de recherche les ressources diverses de la Bretagne, et à servir son développement culturel, économique et social . Nous nous prononçons donc en faveur d'un système de recrutement et de nomination académique étendue à la Loire-Atlantique, partie intégrante de la Bretagne historique .
- 3) Les modalités de recrutement et de formation devront être au moins en mesure de faire face au développement prévisible de l'enseignement du/en breton aux différents niveaux de la scolarité, voire de le devancer et de le susciter .

Au delà d'une politique de formation au compte-goutte s'appuyant sur une demande pour le moins peu encouragée, nous demandons une politique volontariste de formation qui suscite cette demande de la part des enseignants, des élèves et des parents, tout simplement parce que de l'affirmation forte de l'identité bretonne dépend que la Bretagne ne devienne pas un désert .

C'EST POURQUOI NOUS CONSIDERONS COMME LES CONDITIONS PREMIERES DE LA REALISATION DE CET OBJECTIF :

- A- La mise en place d'un pré-recrutement au niveau BAC + 1 (fin de première année de DEUG de breton) conférant aux lauréats un statut d'allocataire comparable aux anciens IPES .

Ce pré-recrutement qui aura lieu dans les diverses sections de l'université devrait permettre de pallier à la crise générale de

recrutement des enseignants . Il devra donc être assorti de conditions attractives, tant au niveau des rémunérations que de la garantie d'une nomination en Bretagne .

Ce pré-recrutement devra reposer sur une analyse prospective des besoins en enseignants de la Bretagne aux différents degrés du cursus scolaire et dans les différentes disciplines .

Il implique donc qu'un certain quota de postes soit offert aux étudiants dans chaque section concernée de l'Université .

Les sections de celtique en font partie .

Le développement actuel de l'enseignement du/en breton fait apparaître un besoin minimum annuel en enseignants qui se situe autour de 50, répartis comme suit :

* Classes bilingues (Education Nationale + Diwan)	
8 postes (en moyenne) par département x 5 =	40
* Postes d'ITR/ZIL animateurs de breton	
1 poste x 5 (strict minimum) =	5
* Postes de CAPES (concours externe)	5
	<hr/>
	50

Nous revendiquons donc dès à présent la mise au concours de pré-recrutement pour l'I.U.F.M. de Bretagne, d'un quota annuel minimum de 50 places (soit environ 6 - 7 % du recrutement annuel envisagé), revisable chaque année dans le cadre d'un Conseil consultatif de l'enseignement du breton réunissant les représentants des Rectorats de Rennes et de Nantes, de l'Université, des collectivités territoriales (1 région et 5 départements), l'Association des Elus Bretonnants, l'Union des Enseignants de Breton, Diwan, l'APEEB et l'association DIHUN .

B- La prise en compte, dans l'organisation des épreuves du concours de recrutements à l'I.U.F.M. (BAC + 4) du projet de formation et de la filière suivie par le candidat :

### Concours des Ecoles :

a) Concours unilingue : 1 épreuve obligatoire (en langue française) portant sur la connaissance de la langue, de la culture, de l'histoire ou de l'économie régionale (UF obligatoire : civilisation bretonne)

b) Concours bilingue :

- Le concours pourrait comporter, outre l'épreuve obligatoire de civilisation bretonne, une épreuve relative aux théories pédagogiques bilingues . Par ailleurs les épreuves seront identiques à celles du concours unilingue, mais les candidats devront composer en langue bretonne pour 50 % de celles-ci .



**ORGANISATION DE LA FORMATION**  
**A Tronc commun ( -----> Bac +4 )**

	Type A Licence de breton	Type B Licence X + UV breton	Type C Licence X
Localisation	RENNES	RENNES	Indifférent
DEUG I	DEUG de breton I  Bloc II : <del>français</del> "vocabulaire et pédagogie"	DEUG X I  + 3 UV de breton : * Breton 1 (02.01.0) * Breton 2 (02.02.0) * Phonétique et breton oral (02.20.0)	
Prérecrutement Quota % breton	50 postes minimum 50% épreuves en breton	? 20% épreuves en breton	?
DEUG II	DEUG de breton II  Bloc II : <del>français</del> "histoire et géographie de la Bretagne"  Bloc III : 2 UV libres à choisir de préférence en Sciences de l'Education ou Sciences du Langage	DEUG X II  + 3 UV de breton : *Thème & expr. écrite (02.40.1) *Compréhension : version et grammaire (02.40.1) *Voc. & pédagogie (20.41.1)	
LICENCE	Licence de breton  1 UV libre orientée vers la préprofessionalisation	Licence X  + 2 UV de breton : *Init. à la version (02.07.0) *Init. au thème (02.14.0)	
	<--- PASSERELLE		
1 <sup>ère</sup> Année d' I.U.F.M.	UF en breton: les systèmes éducatifs bilingues en Europe	UF obligatoire de civilisation bretonne en breton <span style="float: right;">en français</span>	
	UF en breton: enseigner en breton : formation lexicologique et méthodologie		
	Formation commune - Préparation des maîtrises		
	50 % cours en breton ( minimum )	20 % cours en breton	
CONCOURS	Voir tableau suivant		

C SECONDE ANNEE D'I.U.F.M.

1. PROFESSEURS DES ECOLES

**B CONCOURS DE RECRUTEMENT A L'I.U.F.M.**

	FILIERE BILINGUE Type A		FILIERE BILINGUE Type B		F. MONOLINGUE Type C	
<b>QUOTA</b>	Aucun		Aucun		Aucun	
	Ecoles	Collèges	Ecoles	Collèges	Ecoles	Collèges
<b>% de breton dans les épreuves</b>	50 % des épreuves en breton	80 % des épreuves en breton	20 %	20 %	1 épreuve obligatoire de civilisation régionale en français	
	classes bilingues ITR bilingues	- Maîtrise - CAPES - Doctorat de breton	Initiation	enseignement d'une spécialité en breton (sections bilingues des collèges)		

## C SECONDE ANNEE D'I.U.F.M.

### .1. PROFESSEURS DES ECOLES

	Type A BILINGUE	Type B BILINGUE	Type C MONOLINGUE
% de cours en breton	50 %	50 %	—
STAGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Classes bilingues (titulaires du CAFIMF)</li> <li>- Centres culturels et Associations de langue ou de culture bretonnes (DASTUM - AN AOLED - KENDALC'H FALSAB - Ecole municipale de musique de Pontivy ...)</li> </ul>		
Formation spécifique	cf II A.1. et II A.2. (dossier de mars 1990)		sur l'horaire "optionnel" général .
Formation générale	cf II B.1.2.3. (dossier de mars 1990) (adaptation)		
Passerelles	<p style="text-align: center;">A &lt;----- B</p> <p>En début de seconde année d'I.U.F.M. si obtention de la licence de breton à l'issue de la précédente année universitaire .</p>		<p style="text-align: center;">B &lt;---- C</p> <p>si obtention de la première année de DEUG de breton à l'issue de la précédente année universitaire .</p>
Nomination	<p style="text-align: center;">&lt; ----- 5 départements bretons ----- &gt;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- classes bilingues</li> <li>- ITR bilingues</li> <li>- Maîtres-animateurs</li> <li>- MAFFEN - CRDP (Edition pédagogique de langue bretonne)</li> </ul>		
	<p style="text-align: center;">   Circonscriptions d'inspection de Basse ou Haute-Bretagne, selon la demande de l'intéressé(e)</p>		

## D FORMATION CONTINUE

### .2. PROFESSEURS DES COLLEGES ET DES LYCEES

	Type A PROFESSEURS DE BRETON	Type B PROFESSEURS BILINGUES	Type C PROFESSEURS MONOLINGUES
Localisation	Saint-Brieuc	Saint-Brieuc	?
% de cours en breton	80 %	50 %	—
STAGES	- Sections bilingues des collèges et des lycées - Centres Culturels et Associations de langue ou de culture bretonnes		
Formation spécifique	cf II A.1. (dossier de mars 1990)	cf II A.2.	sur l'horaire "optionnel" général .
Formation générale	adaptés selon II B.1.2.3. (mars 1990)		
Passerelles	A <----- B En début de seconde année d'I.U.F.M. si obtention de la licence de breton à l'issue de la précédente année universitaire .		
Nomination	< ----- 5 départements bretons ----- > Postes d'enseignement de breton	Sections bilingues des collèges et lycées	

## D FORMATION CONTINUE

La formation continue des personnels en vue de répondre aux besoins de l'enseignement du/en breton est pratiquement inexistante à l'heure actuelle, si l'on excepte :

- a) le stage interdépartemental annuel ( 2 fois 4 jours ) réservé aux instituteurs (-trices) des classes bilingues de l'Académie, auquel ont pu participer cette année et pour la première fois, 3 élèves-maîtres de FP2 de l'Ecole Normale de Saint-Brieuc ; mais auquel n'a pu se rendre aucun des 4 instituteurs bilingues du Finistère, l'Inspecteur d'Académie n'ayant pas dégagé les moyens de remplacement nécessaires ;
- b) le rétablissement en 1990 d'un stage d'une semaine pour les instituteurs "non spécialistes" du département des Côtes d'Armor .

On est loin en Bretagne du plan de formation annoncé par le Recteur d'Académie de la Corse (cf annexe): 36 stages de 60 heures, à raison de 15 instituteurs par stage ... (il est vrai que les corses ne passent pas leur temps à noircir du papier comme les bretons .)

Quand au second degré, c'est le vide total : malgré notre demande renouvelée que soient organisés des stages longs (3, 6, 10 mois) pour préparer des professeurs à enseigner leur spécialité en breton dans les sections bilingues des collèges et lycées, rien n'a été fait .

Il est certain que les candidatures à une telle formation, débouchant sur un surcroît de travail sans amélioration indiciaire, ne seraient pas pléthoriques .

Nous n'ignorons pas non plus le poids des habitudes qui pèsent sur la profession après quelques années d'exercice : se mettre à enseigner les mathématiques ou l'histoire-géographie en breton, quand depuis toujours on le fait en français, n'est pas une démarche des plus faciles .

L'avenir de l'enseignement du breton est donc bien entre les mains des jeunes enseignants (la moyenne d'âge des actuels instituteurs bilingues en atteste) .

L'effort de formation doit donc porter en priorité sur la formation initiale, en direction des nouveaux enseignants .

Cependant, un tel constat ne doit pas conduire à mésestimer les actuels besoins en formation continue, en particulier dans l'intervalle des 3 années qui nous séparent de la prise de fonction de la première promotion issue de l'I.U.F.M. .

Un certain nombre d'instituteurs et de professeurs des collèges et lycées possèdent une connaissance de base du breton . D'autre l'étudient en suivant les cours de l'Université ou d'associations telles que Stumdi, K.E.A.V. et Skol Ober, à leurs frais et sur leur temps de loisirs .

Ces enseignants motivés constituent la réserve potentielle, qui pourrait fournir les instituteurs bilingues, ITR-ZIL bretonnants et professeurs des sections bilingues des collèges ( et bientôt des lycées) dont nous avons d'ores et déjà besoin .

Ils doivent donc être soutenus et encouragés dans leur effort de formation par l'Education Nationale . Et ce ne sont pas les stages annuels de 4 jours qui y suffiront .


Les carences de l'Education Nationale dans ce domaine viennent d'être mises en évidence par le projet de formation (par l'organisme de formation continue Stumdi) de 10 instituteurs sur 6 mois à partir de février 1991, présenté au Conseil Général du Morbihan par l'association Dremmwel qui regroupe des parents d'élèves de l'école publique, de l'enseignement catholique et de Diwan (cf annexe) .

Nous avons apporté notre appui à cette démarche motivée par une situation d'urgence (rentrée 1991) et qui met les besoins en évidence .

Mais, doit-on se satisfaire de voir les collectivités territoriales assumer ce qui relève normalement de l'autorité académique ?

Nous ne souhaitons pas, pour notre part, encourager la démission de l'Education Nationale et voir s'alourdir les charges des collectivités territoriales, décidément de plus en plus sollicitées, alors qu'elles ne disposent ni du pouvoir, ni des moyens budgétaires en conséquence . Ce n'est pas là, en tout cas, l'idée que nous nous faisons d'une véritable décentralisation .

Nous attendons par conséquent de l'Education Nationale :

- 1) La prise en charge financière, au titre de la formation continue, des projets individuels et collectifs de formation des enseignants en breton par : 
  - Stumdi : Organisme de formation continue  
Treglonou B.P. 22 29214 LANNILIZ
  - K.E.A.V : Kamp Etrekeltiek Ar Vrezhonegerien  
22 Hent Moulouen 29000 QUIMPER  
2 stages d'1 semaine chacun, dernière semaine de juillet
  - Skol Ober : Cours par correspondance tous niveaux  
Gwaremm Leurvaen Plufur 22310 PLESTIN
  - SEFOCEPE : Service de formation continue de l'Université de Haute-Bretagne  
1 stage intensif tous niveaux 1<sup>ère</sup> semaine de juillet
- 2) La diffusion, à l'ensemble des enseignants de l'Académie, d'une information concernant ces organismes, leur activité de formation, et la prise en charge par le rectorat des frais de formation des candidats .
- 3) L'organisation de stages longs par l'Education Nationale : 3 mois minimum, sur le temps de travail, destinés respectivement aux instituteurs et aux professeurs des collèges et lycées, avec le concours de l'Université (sections de celtique), de Stumdi, des formateurs des Ecoles Normales (Mme LE DU, M MOAL, ...) et des maîtres-formateurs des classes bilingues .

4) L'intervention auprès du ministère de l'Education Nationale pour le rapatriement dans l'Académie de RENNES des enseignants diplômés de breton bloqués dans d'autres académies (MM Gwenaél HUON, Yvon GAC, Serj RICHARD, ...).

L'accueil que réservera l'Education Nationale à notre projet de formation initiale, conditionne donc l'avenir du breton à l'école.

C'est à l'aune de cet accueil que nous pourrons mesurer si l'enseignement du breton à l'école en restera au niveau de la politique des bouts de ficelle ou non.

ACADÉMIE	PROFESSEURS	NOMBRE DE VOTES
Angoulême	1	1
Bordeaux	1	1
Caen	1	1
Clermont	1	1
Clermont	1	1
Colmar	1	1
Créteil	1	1
Evry	1	1
Limoges	1	1
Lyon	1	1
Metz	1	1
Nantes	1	1
Nancy	1	1
Orléans	1	1
Paris	1	1
Reims	1	1
Rennes	1	1
Saint-Etienne	1	1
Toulouse	1	1
Strasbourg	1	1
Tours	1	1
Valenciennes	1	1
Versailles	1	1
Yverdon	1	1

ACADÉMIE	PROFESSEURS	NOMBRE DE VOTES
Angoulême	1	1
Bordeaux	1	1
Caen	1	1
Clermont	1	1
Colmar	1	1
Créteil	1	1
Evry	1	1
Limoges	1	1
Lyon	1	1
Metz	1	1
Nantes	1	1
Nancy	1	1
Orléans	1	1
Paris	1	1
Reims	1	1
Rennes	1	1
Saint-Etienne	1	1
Toulouse	1	1
Strasbourg	1	1
Tours	1	1
Valenciennes	1	1
Versailles	1	1
Yverdon	1	1

Après avoir été élu professeur de breton à l'école de 140 élèves, de la ville de Rennes, j'ai été nommé professeur de breton à l'école de 100 élèves de la ville de Rennes.

Et j'ai été élu professeur de breton à l'école de 100 élèves de la ville de Rennes.

- Les lauréats de cette filière devront postuler à des postes d'instituteurs bilingues ou d'ITR/ZIL bilingues-maîtres animateurs de breton . Leur nomination pourra avoir lieu dans l'un des 5 départements bretons .

## Concours des collèges et des lycées :

a) Concours unilingue : 1 épreuve obligatoire (en langue française) portant sur la connaissance de la langue, de la culture, de l'histoire ou de l'économie régionale (UF obligatoire : civilisation bretonne)

b) Concours bilingue A (spécialiste de breton)

- ouvert aux seuls titulaires de la licence de breton et celtique .
- caractérisé par un fort ancrage disciplinaire en breton
  - Il pourrait être constitué par l'obtention d'une maîtrise universitaire de breton et celtique permettant la poursuite d'études dans le 3<sup>ème</sup> cycle universitaire .
  - Au moins 80 % des épreuves devraient être traitées en langue bretonne .
- Une place serait néanmoins ménagée à la dimension didactique de la formation (Théorie de la pédagogie bilingue Ethno et psycho-pédagogie du bilinguisme ...), dans le cadre, par exemple, d'une épreuve de C2 de maîtrise .
- Ouvrant la voie au CAPES de breton .

c) Concours bilingue B (non-spécialiste de breton)

- ouvert à tout titulaire d'une licence de mathématiques, biologie, technologie, histoire-géographie, arts plastiques, histoire de l'art, sport ...
- ouvert également à tout titulaire d'une licence de breton, ayant par ailleurs obtenu un DEUG dans les disciplines précitées .
- ne concernant pas les licenciés en français, en anglais, en allemand, en espagnol, etc ... dont il va de soi que les disciplines ne peuvent être enseignées en breton .
- ce concours resterait marqué par un fort ancrage dans les disciplines citées (maîtrise de mathématiques, histoire-géographie, musique, etc ...) . Mais, outre une épreuve de C2 orientée vers la didactique, il comporterait une épreuve de langue bretonne comptant pour 20 % du concours et constituée comme suit :

a) - Thème	:	20 %	}	60 %
- Version	:	20 %		
- Composition écrite	:	20 %		
b) - Composition orale	:			40 %

## LA RENTREE 1990

Quelle est aujourd'hui la situation de l'enseignement du breton dans l'Education Nationale ?

### I - Les classes bilingues

Le nombre d'écoles bilingues et leurs effectifs sont les suivants :

COMMUNE	NIVEAU	NOMBRE D'ELEVES
Cavan (22)	maternelle	16
Lannion (22)	maternelle primaire secondaire	134
Landerneau (29)	maternelle primaire	24
Pontivy (56)	maternelle primaire secondaire	35
Lanester (56)	maternelle primaire	67
Rostrenen (22)	maternelle primaire	48
Rennes (35)	primaire secondaire	80
Saint-Rivoal (29)	maternelle primaire	25
Brec'h (56)	maternelle primaire	31
Trégastel (22)	maternelle	13
Douarnenez (29)	maternelle primaire	36

Le nombre total d'élèves est de 510, ce qui représente par rapport à l'année précédente une progression de 140 enfants soit 38 %. Avec les écoles DIWAN, le nombre total d'élèves bilingues est de 1300 en Bretagne.

Dans les écoles publiques, la croissance a été possible par la progression des effectifs dans les classes existantes et par la constitution des filières de la maternelle au secondaire. Avec une telle croissance, où les effectifs doublent tous les deux ans, 10 000 élèves devraient être scolarisés en classes bilingues dans l'Education Nationale en l'an 2000.

## AN DISTRO - SKOL

E peseurt stad emañ kelennadurezh ar brezhoneg hiriv an deiz en Deskadurezh-Stad ?

### I - Ar c'hlasoù divyezhek

Unnek skol divyezhek a gont er Breizh er mare-mañ, o skoliata 510 bugel.

PARREZ	SKOL	BUGALE
Kawan	skol-vamm	16
Lanuon	skol-vamm kentañ derez eil derez	134
Landerne	skol-vamm kentañ derez	24
Pondl	skol-vamm kentañ derez	35
Lanester	skol-vamm kentañ derez	67
Rostren	skol-vamm kentañ derez	48
Roazhon	kentañ derez eil derez	80
St Riwoal	skol-vamm kentañ derez	25
Brec'h	skol-vamm kentañ derez	31
Tregastel	skol-vamm	13
Douarnenez	skol-vamm kentañ derez	36

Aboe warlene eo bet kresket niver arskolidi eus 140 bugel, da lavarout eo, eus 38 %. En ur gontañ skolioù Diwan en em gav war-dro 1300 skoliad er skolioù divyezhek e Breizh.

Er skolioù publik, emañ ar c'hresk da vezañ lakaet war gont berzh ar c'hlasoù kozh. Din-dan daou vloaz eo bet daougementet niver ar skolidi, ha ma talc'h er stumm-se e tlefe bezañ 10 000 krouadur er sistem deskadurezh divyezhek publik a-benn ar bloaz 2000.

## II - Initiation dans le premier degré

Les effectifs en 1989-1990 étaient de :

- 1800 élèves dans l'enseignement pré-élémentaire (maternelle)
- 3750 du cours préparatoire à la fin du primaire.

Ces cours de langue sont dispensés par 240 enseignants dans 150 écoles.

## III - Dans le second degré

Nous nous basons ci-dessous également sur les chiffres de l'année dernière :

3600 élèves ont suivi des cours de breton :

- 1995 en cours facultatifs et 188 en seconde langue au collège,
- 500 en cours facultatifs, 165 en seconde langue et 280 en option troisième langue,
- et plus de 450 dans les lycées professionnels.

X X X

Globalement, depuis plusieurs années, on constate une progression des effectifs dans les classes bilingues là où les parents d'élèves s'organisent, et une stagnation ailleurs. Cette situation révèle la permanence de la demande des parents d'élèves et de leurs enfants. Mais l'offre d'enseignement de la part de l'Education Nationale est trop souvent déficiente :

- Il manque régulièrement des instituteurs formés pour prendre en charge des classes bilingues.
- Il existe une demande insatisfaite d'initiation dans le premier degré (nombreux exemples dans chaque département : à Rennes, dans le Trégor, à Pont-Scorff, à Gourin ...) et dans le second degré (enquête de l'APEEB en Loire Atlantique).

La demande existe et s'exprime : les parents d'élèves sont convaincus de l'intérêt du bilinguisme précoce et des atouts de l'inscription de la scolarité des enfants dans leur environnement culturel. L'APEEB demande que l'Education Nationale s'organise de façon plus efficace pour répondre à cette demande, notamment en formant des instituteurs.

## II - Kentelioù er c'hentan derez

Warlene e oa :

- 1 800 bugel er skolioù mamm
- 3 750 e klasoù ar C.P. betek ar C.M.

Roet e vez ar c'hentelioù - se gant skolaerien-vale pe gant skolaerien e karg eus ur c'hlas : 240 mestr - skol en holl a labour en doare-se e 150 skol.

## III - En eil derez

N'emañ ganeomp nemet sifroù warlene ivez ; 3600 skoliad a zo bet heuliet kentelioù ganto :

- 1995 er c'hentelioù diret ha 188 o vezañ dibabet brezhoneg evel eil yezh er skolioù,
- 500 er c'hentelioù diret, 165 en eil yezh ha 280 en trede yezh,
- ouzhpenn 450 el liseoù micherel.

X X X

Aboe meur a vloavezh e chom stabil niver ar skolidi nemet gant ar c'hlasoù divyezhek a vez broudet gant an tiegehoù.

Diskouez a ra ivez e talc'h ar familhoù da c'houlenn e vefe desket brezhoneg gant o bugale, met n'emañ ket prest dalc'hmat an Deskadurezh-Stad da respont dezho :

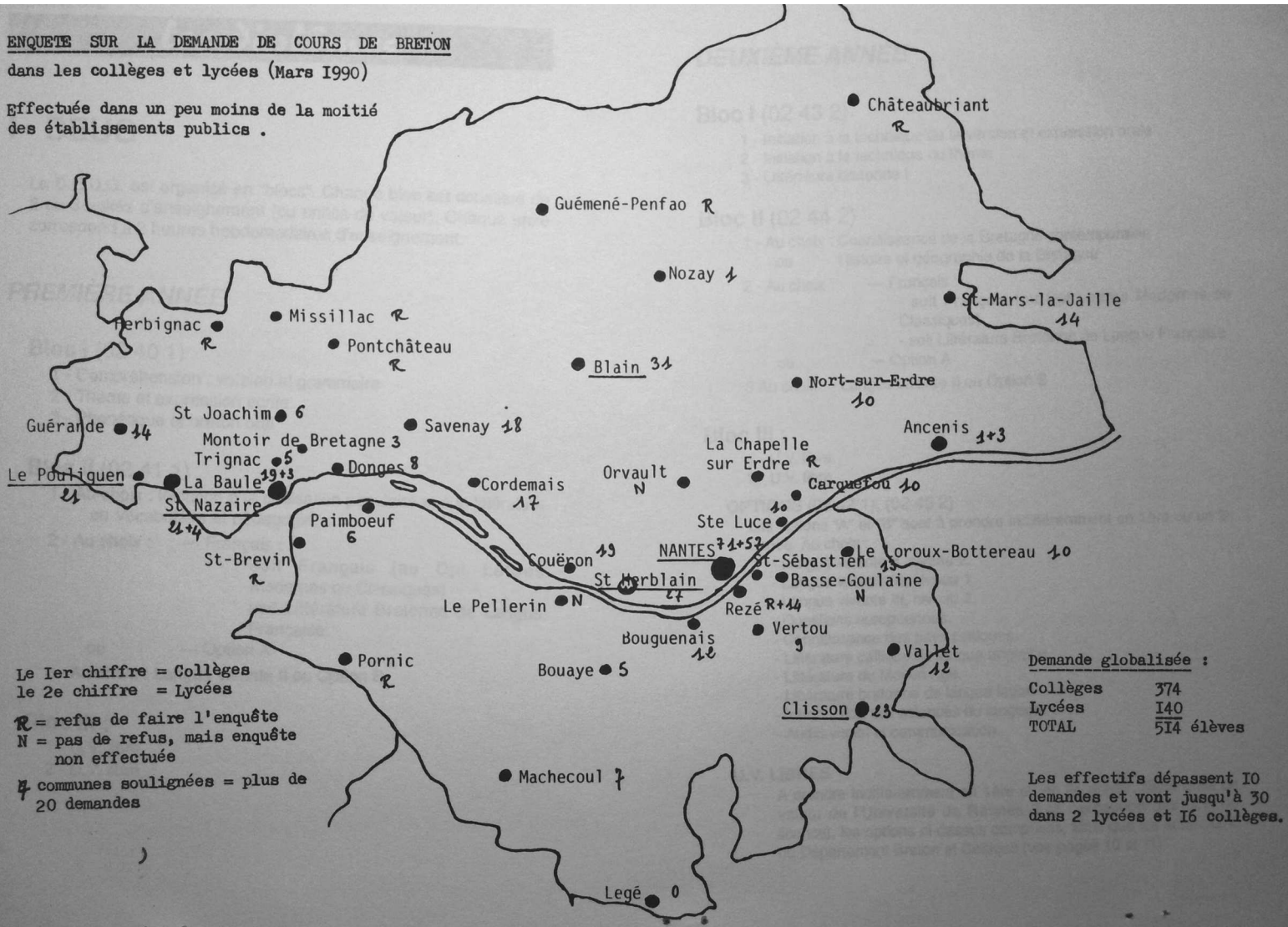
- Mankout a ra skolaerien divyezhek
- Chom a ra bugale hep kentelioù goulennet er c'hentañ derez (e Roazhon, e Bro-Dreger, e Ponkorv, e Gourin...) koulz hag en eil (e Bro Naoned da skouer).

Deskiñ div yezh abred a zo un dra vat evit ar vugale ha lakaat anezho da anavezout sevenadur o bro ivez ; sed ar pezh a sonj an tadoù ha mammoù a c'houlenn digant an Deskadurezh-Stad respont en un doare gwello'c'h evit seveniñ e gefridi, en ur stummañ skolaerien da gentañ-penn.

ENQUETE SUR LA DEMANDE DE COURS DE BRETON

dans les collèges et lycées (Mars 1990)

Effectuée dans un peu moins de la moitié des établissements publics.



## les Diplômes

### I - DEUG

Le D.E.U.G. est organisé en "blocs". Chaque bloc est constitué de 2 ou 3 unités d'enseignement (ou unités de valeur). Chaque unité correspond à 2 heures hebdomadaires d'enseignement.

#### PREMIÈRE ANNÉE

##### Bloc I (02 40 1)

- 1 - Compréhension : version et grammaire
- 2 - Thème et expression écrite
- 3 - Phonétique et breton oral

##### Bloc II (02 41 1)

- 1 - Au choix : Initiation à la civilisation populaire et à la littérature ou Vocabulaire et pédagogie.
- 2 - Au choix : — Français :  
soit Français (au Dpt Lettres Modernes ou Classiques)  
soit Littérature Bretonne de Langue Française.  
ou — Option A
- 3 - Au choix : Langue vivante II ou Option B.

##### Bloc III :

- 1 - U.V. libre
- 2 - U.V. libre

### DEUXIÈME ANNÉE

##### Bloc I (02 43 2)

- 1 - Initiation à la technique de la version et expression orale
- 2 - Initiation à la technique du thème
- 3 - Littérature bretonne I

##### Bloc II (02 44 2)

- 1 - Au choix : Connaissance de la Bretagne contemporaine  
ou Histoire et géographie de la Bretagne
- 2 - Au choix : — Français :  
- soit Français (au Dpt Lettres Modernes ou Classiques)  
- soit Littérature Bretonne de Langue Française  
ou — Option A
- 3 Au choix : Langue vivante II ou Option B

##### Bloc III :

- 1 - U.V. libre.
- 2 - U.V. libre.

##### OPTIONS (02 42 1), (02 45 2)

Les options "A" et "B" sont à prendre indifféremment en 1ère ou en 2e année. Au choix :

- Langue vivante II, niveau 2.
- Langue vivante III, niveau 1.
- Langue vivante III, niveau 2.
- Questions européennes.
- Connaissance des pays celtiques.
- Littérature celtique de langue anglaise.
- Littérature du Moyen Age.
- Littérature bretonne de langue latine.
- Introduction aux sciences du langage.
- Audio-visuel et communication.

##### U.V. LIBRES

A prendre indifféremment en 1ère ou en 2e année. Toute unité de valeur de l'Université de Rennes 2 (à l'exception des U.V. de licence), les options ci-dessus comprises, ainsi que les autres U.V. du Département Breton et Celtique (voir pages 10 et 11)

## II - LICENCE

La Licence de Breton et Celtique comprend :

**5 U.V. obligatoires :**

- 02 03 0 (Version)
- 02 06 0 (Thème)
- 02 19 0 (Grammaire et pédagogie)
- 02 11 9 (Littérature bretonne II)
- 02 09 0 (Histoire et dialectologie des langues celtiques)

**2 choix obligatoires :**

- entre 02 15 9 (Problèmes modernes des pays celtiques) et 02 28 0 (Civilisation celtique II)
- entre 02 16 3 (Littérature et civilisation brittoniques) et 02 23 3 (Breton moyen et prémoderne)

**1 U.V. libre**

## C.A.P.E.S.

Une préparation aux épreuves écrites et orales du CAPES de breton est également assurée par les enseignants du Département Breton et Celtique.

## III - MAITRISE

La maîtrise se compose du C2 (U.V. 02 30 4) et d'un mémoire.

Le C2 correspond à 4 heures de cours hebdomadaires.

Le thème du mémoire est choisi par accord avec l'un des enseignants du département Breton et Celtique. Le mémoire donne lieu à une soutenance.

## IV - 3e CYCLE

**\* D.E.A.**

Le D.E.A. comporte une participation à des stages et la rédaction d'un mémoire suivie d'une soutenance.

**\* Thèses de doctorat**

Des thèses peuvent être préparées dans le Département Breton et Celtique.

## V - DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

L'accès se fait sans condition préalable de diplôme.

**Diplôme d'Etudes Celtiques (D.E.C.).....02 21 3**  
**Diplôme Supérieur d'Etudes Celtiques (D.S.E.C.) .....02 22 4**

Il n'existe pas de préparation particulière pour ces diplômes. Néanmoins on recommande aux étudiants de suivre les U.V. suivantes :

-> *Pour le D.E.C. :*

- Phonétique et breton oral .....(02 20 0)
- Initiation à la technique du thème .....(02 14 0)
- Initiation à la technique de la version.....(02 07 0)
- Littérature bretonne I .....(02 04 0)

-> *Pour le D.S.E.C. :*

- Thème.....(02 06 0)
- Version.....(02 03 0)
- Littérature bretonne II.....(02 11 9)
- Histoire et dialectologie des langues celtiques.....(02 09 0)
- Gallois, Cornique ou Irlandais

**Diplôme d'Etudes Galloises (D.E.G.) .....02 35 3**  
**Diplôme d'Etudes Irlandaises (D.E.I.) .....02 34 3**

La préparation de ces diplômes demande la rédaction d'un mémoire ainsi que l'acquisition de 4 U.V. :

- des U.V. de gallois moderne (02 08 0 et 02 13 0) pour le D.E.G.
- des U.V. d'irlandais moderne (02 10 0 et 02 26 0) pour le D.E.I.
- une autre U.V. sur la civilisation galloise ou irlandaise
- une U.V. de breton.

## les enseignements

Valeurs préparées au Département Breton et Celtique :

- 1- les langues modernes enseignées au Département Breton et Celtique peuvent être choisies au titre du "langage de base".
- 2- les valeurs qui sont au programme des diplômes préparés au Département Breton et Celtique ont été indiquées entre parenthèses (DEUG I, licence ...)

### • Breton : apprentissage de la langue

- 02 01 0 - Breton I
- 02 02 0 - Breton II
- (DEUG 02 40 1) - Compréhension : version et grammaire
- (DEUG 02 40 1) - Thème et expression écrite (DEUG I)
- 02 20 0 - Phonétique et breton oral (DEUG I)
- (DEUG 02 40 1)
- (DEUG 02 41 1) - Vocabulaire et pédagogie (DEUG I)
- 02 07 0 - Initiation à la technique de la version (DEUG II)
- (DEUG 02 43 2)
- 02 14 0 - Initiation à la technique du thème (DEUG II)
- (DEUG 02 43 2)

### • Breton : étude approfondie de la langue

- 02 06 0 - Thème (licence)
- 02 03 0 - Version (licence)
- 02 09 0 - Histoire et dialectologie des langues celtiques (licence)
- 02 19 9 - Grammaire et pédagogie (licence)
- 02 30 4 - C2 (maîtrise)

### • Autres langues celtiques modernes

- 02 08 0 - Initiation au gallois
- 02 13 0 - Gallois niveau II ("Etudes celtiques")
- 02 08 0 - Initiation au cornique
- 02 10 0 - Initiation à l'irlandais
- 02 26 0 - Irlandais niveau II

### • Littérature

- 02 04 0 - Littérature bretonne I (DEUG II)
- (DEUG 02 43 2)
- 02 11 9 - Littérature bretonne II (licence)
- (DEUG 02 41 1)
- (DEUG 02 44 2) - Littérature bretonne de langue française (DEUG)
- (DEUG 02 41 1)
- (DEUG 02 44 2) - Littérature bretonne de langue latine (DEUG)
- (DEUG 02 41 1) - Init. à la civ. populaire et à la littérature (DEUG I)
- 02 16 3 - Littérature et civilisation brittoniques (licence)
- 02 30 4 - C2 (maîtrise)

### • Civilisation

- 02 04 0 - Civilisation bretonne I
- 02 12 0 - Civilisation bretonne II
- (DEUG 02 44 2) - Connaissance de la Bretagne contemporaine (DEUG II)
- (DEUG 02 44 2) - Histoire et géographie de la Bretagne (DEUG II)
- 02 36 0 - Connaissance de l'identité bretonne
- 02 37 0 - Evolution socio-économique et culturelle de la Bretagne
- (DEUG 02 41 1)
- (DEUG 02 44 2) - Questions européennes (DEUG)
- (DEUG 02 41 1)
- (DEUG 02 44 2) - Connaissance des pays celtiques (DEUG)
- 02 15 9 - Problèmes modernes des pays celtiques (licence)

### • Langues et civilisations celtiques anciennes

- 02 23 3 - Breton moyen et prémoderne (licence)
- 02 29 9 - Irlandais ancien
- 02 27 0 - Civilisation celtique I
- 02 28 3 - Civilisation celtique II (licence)

# Keleier



## STAGE INTENSIF DE LANGUE BRETONNE

QUIMPER

19-23 / 11

NIVERENN 2 / HERE - OCTOBRE 1990 / 5 L - 5 F

UR SIZHUNVEZH BREZHONEG  
A VO AOZET GANT STUMDI

E KEMPER  
EUS AN 19 BETEK AN 23 A VIZ DU

STUMDI ORGANISE  
UN STAGE INTENSIF DE BRETON  
A QUIMPER  
DU 19 AU 23 NOVEMBRE

### DOARE AR STUMMADUR

**PERZHIDI** : Digor eo ar sizhunvezh d'an holl.  
Dasparzhet e vez ar studierien her-  
vez o live e strolladoù-labour bihan.

**KELENN** : Kaset a vez ar c'hentelioù gant ke-  
lennerien dezho un aotragezh vrezho-  
neg, ha boas ouzh an devezhioù-studi.

**LEC'H** : E Kemper e vo dalc'het ar sizhunvezh,  
er Greizenn Keriwall, 10 bali Kerze-  
niel.

**AMZERVEZH** : Bez e krogo ar stummadur d'al Lun 19  
da 9 E, bez e echuo d'ar Gwener 23  
da 17 E.

**BOD/BOUED** : Bez e c'hellou neb a garo debriñ e  
bredoù ha lojañ er Greizenn.

**PRIZ** : Meur a briz a zo. Evit kaout titouroù  
war ar c'hraf-se pellgomzit pe skri-  
vit da STUMDI.

RET EO LAKAAT E ANV  
A-BENN AR MEURZH 13 A VIZ DU

### DESCRIPTIF DU STAGE

**PUBLIC** : Le stage est ouvert à tous.  
Les stagiaires sont répartis en grou-  
pes de niveau à effectif réduit.

**PEDAGOGIE** : Les cours sont assurés par des ensei-  
gnants qualifiés (licence de breton)  
et qui ont l'expérience des stages  
intensifs.

**LIEU** : Le stage se déroule à Quimper, au  
Centre Kerivoal, 10 allée de Kerda-  
niel.

**HORAIRES** : Le stage commence le lundi 19 novem-  
bre à 9 H et se termine le vendredi  
23 novembre à 17 H.

**REPAS** Pour les personnes qui le désirent  
**HEBERGEMENT** les repas et l'hébergement sont  
assurés sur le lieu du stage.

**PRIX** : Plusieurs tarifs existent. Pour tout  
renseignement contacter STUMDI.

LES INSCRIPTIONS  
DOIVENT NOUS PARVENIR  
AVANT LE MARDI 13 NOVEMBRE